

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le seize février à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire.

Etaient présents : MM. Dominique DHUMEAUX, Philippe BERGUES, Aurélien AUBERT, Maxime BARILLEAU, Yoann BEREL, Jean-Claude CHAMPION, Jean-Luc LOUEDEC, Mmes Christine BOUCHER, Yolande GUÉRIN, Marion LE BLAY, Fanny MAUBOUSSIN

Etaient absents excusés : M. Laurent NICOLLE, Mmes Emilie GERVAIS, Jocelyne PAVY, Sidonie QUERVILLE

Date de convocation : 11 février 2021

Date de publication : 19 février 2021

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Secrétaire de séance : Jean-Luc LOUEDEC
Formant la majorité des membres en exercice.

Le procès-verbal de la séance du 3 février 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

//

Ordre du jour

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance et demande si le conseil souhaite ajouter d'autres points. Aucun point n'est ajouté à l'ordre du jour.

//

Arrivée de Marion LE BLAY à 20h12.

Débat d'Orientation Budgétaire 2021 (21.14)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Seules les communes de 3 500 habitants et plus ont l'obligation de débattre sur les orientations générales du budget primitif.

Dans un souci de transparence et de clarté des informations transmises à l'assemblée délibérante, il est proposé au conseil municipal de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2021 avant le vote du budget primitif qui interviendra dans les semaines à suivre.

Un rapport sur les projets de l'année 2021 est présenté et débattu par les membres présents.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide** les projets 2021 indiqués ci-dessous ;

- **Prend acte** du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2021 présenté ce jour.

PROJETS 2021	
Réhabilitation et restructuration de la mairie	
Restauration du clocher de l'église	
Reprise des concessions au cimetière	
Aménagement sécurité et réfection des trottoirs rue du Clos Fleuri	
Aménagement d'une aire de demi-tour, route de Noyen	Sous réserve d'une aide financière spéciale de la part du Conseil Départemental de la Sarthe
Refonte des allées du cimetière	
Achat de chaises pour le restaurant scolaire	
Installation de balises anti-intrusion à l'école	
Achat de matériel de motoculture : tracteur tondeuse et débroussailleuse	
Projet « Les communes sèment en bio »	Sous réserve de l'accord d'une aide financière

////////////////////////////////////

Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 (21.15)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte, **Considérant** la nécessité d'engager un certain nombre de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 ;

Considérant que les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 ne pourront dépasser le montant correspondant au quart du budget d'investissement 2020 (hors remboursement emprunts) ;

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** les autorisations d'ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif suivantes :

PROJETS	IMPUTATION	MONTANT € HT	MONTANT € TTC
Tracteur tondeuse	2182	5 000,00 €	6 000,00 €
Balises anti-intrusion école	21312	1 920,00 €	2 304,00 €
TOTAL		6 920,00 €	8 304,00 €

////////////////////////////////////

Attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2021 (21.16)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2321-1 et l'article L. 2311-7 ;

Considérant l'importance pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations Fercéennes et de la participation des citoyens à la vie associative ;

Vu l'avis de la commission « Vie Associative, Vie Citoyenne et Numérique » réunie le lundi 8 février 2021 ;

Ayant entendu l'exposé de Maxime BARILLEAU ;

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de verser aux associations pour l'exercice 2021 les subventions telles que figurant au tableau annexé à la présente délibération ;
- **Précise** que le montant global des subventions 2021 est en hausse de 20 % par rapport au montant 2020 ;
- **Précise** que les subventions sont scindées en catégories : subvention de fonctionnement et subvention de projet – action ;
- **Indique** que les subventions de projet – action seront versées aux associations sur présentation de justificatifs ;
- **Dit** que les inscriptions budgétaires nécessaires au versement figureront au budget primitif 2021 ;
- **Rappelle que** le versement des subventions ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association ;

Subventions aux associations 2021			
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	Subvention de fonctionnement 2021	Subvention de projet - action 2021	Commentaires
CCAS	3 000,00 €		
Sous-total	3 000,00 €	- €	
Vie Sociale	Subvention de fonctionnement 2021	Subvention de projet - action 2021	Commentaires
ADMR	125,00 €		<i>en attente de réception de la demande</i>
AFN de Fercé-sur-Sarthe	170,00 €		
Amicale des Aînés de Fercé-sur-Sarthe	200,00 €		
Les Restaurants du Cœur	100,00 €		<i>en attente de réception de la demande</i>
La Prévention Routière	40,00 €		
Sous-total	635,00 €	- €	
Culture	Subvention de fonctionnement 2021	Subvention de projet - action 2021	Commentaires
Association Culturelle Cantonale	100,00 €		<i>en attente de réception de la demande</i>
Café Mémoire	350,00 €		
Sous-total	450,00 €	- €	
Loisirs	Subvention de fonctionnement 2021	Subvention de projet - action 2021	Commentaires
Club Animation & Loisirs	100,00 €	900,00 €	
Ludothèque de La Suze-sur-Sarthe	180,00 €		
Sous-total	280,00 €	900,00 €	
Associations Sportives	Subvention de fonctionnement 2021	Subvention de projet - action 2021	Commentaires
La Pétanque Fercéenne	125,00 €	1 200,00 €	<i>Projet commun avec US Archers 72 (1200 € / 2)</i>
US Archers 72	400,00 €		<i>Projet commun avec La Pétanque Fercéenne (1200 € / 2)</i>
US Fercé	2 200,00 €		
Sous-total	2 725,00 €	1 200,00 €	
Scolaire	Subvention de fonctionnement 2021	Subvention de projet - action 2021	Commentaires
APE	200,00 €		
Coopérative Scolaire	350,00 €		
Foyer Socio-Educatif collège La Suze	40,00 €		
Sous-total	590,00 €	- €	
Nature	Subvention de fonctionnement 2021	Subvention de projet - action 2021	Commentaires
Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles de Fercé-sur-Sarthe	110,00 €		
Sous-total	110,00 €	- €	
Autres			
Provision pour les voyages scolaires des collégiens : 10% du montant de la participation des parents	200,00 €		
Provision pour subvention exceptionnelle	1 300,00 €		
Sous-total	1 500,00 €	- €	
TOTAL par catégorie	9 290,00 €	2 100,00 €	
TOTAL Général		11 390,00 €	

Admission en non-valeur (21.21)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la présentation de demandes en non-valeur n°4613640515 déposée par Monsieur Michel TERRIER, Trésorier-receveur municipal de La Suze-sur-Sarthe ;

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le Trésorier-receveur municipal dans les délais réglementaires ;

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement ;

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal plusieurs demandes d'admission en non-valeur pour un montant global de 109,69 €, réparti sur deux titres de recettes émis entre 2017 et 2019. L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande n°4613640515.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes en non-valeur n°4613640515, déposée par Monsieur Michel TERRIER, Trésorier-receveur municipal - pour un montant global de 109,39 € sur le budget principal.



Numérotation de voirie – rue de la Corbinière (21.22)

Vu la demande de Monsieur TOUCHARD Kévin, domicilié 2 rue de la Corbinière ;

Vu la création d'un second logement au 2 rue de la Corbinière ;

Considérant qu'il convient de revoir la numérotation de voirie des deux maisons situées rue de la Corbinière ;

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Attribue** la numérotation de voirie suivante :

Ancienne adresse	Nouvelle adresse	Parcelle concernée	Propriétaire
	2 rue de la Corbinière 72430 Fercé-sur-Sarthe	C 450	TOUCHARD Kévin
2 rue de la Corbinière	4 rue de la Corbinière 72430 Fercé-sur-Sarthe	C 450	TOUCHARD Kévin



Etude des sentiers de randonnée – réalisation d'un diagnostic des chemins privés de la commune

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Comité FFRandonnée des Pays de la Loire propose la réalisation d'un diagnostic des chemins privés de la commune : le projet « Ekosentia ». Cette étude sera effectuée conjointement avec la Fédération des Chasseurs des Pays de la Loire. Les élus donnent leur accord pour la réalisation de ce diagnostic.

Séance du conseil municipal du 16 février 2021

M. Laurent NICOLLE	Mme Christine BOUCHER	Mme Emilie GERVAIS	Mme Yolande GUERIN
Absent excusé		Absente excusée	
Mme Fanny MAUBOUSSIN	Mme Jocelyne PAVY	Mme Sidonie QUERVILLE	
	Absente excusée	Absente excusée	